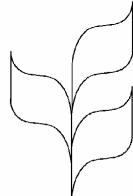




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG8J/5/8
28 juillet 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
INTERSESSIONS À COMPOSITION NON
LIMITÉE SUR L'ARTICLE 8 j) ET LES
DISPOSITIONS CONNEXES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Cinquième réunion

Montréal, 15-19 octobre 2007

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

INDICATEURS POUR L'ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF 2010 RELATIF À LA BIODIVERSITÉ : ÉTAT DES CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES

*Rapport du séminaire international d'experts sur les indicateurs propres aux peuples autochtones,
la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs du millénaire pour le développement*

Banaue, Philippines, 5-9 mars 2007

Note du Secrétaire Exécutif

1. Joint au présent document, le Secrétaire Exécutif transmet le rapport du séminaire international d'experts sur les indicateurs propres aux peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique et l'Objectif du millénaire pour le développement, organisé par le Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) à Banaue, Philippines, du 5 au 9 mars 2007.

2. On se souvient que dans sa décision VIII/5 G, paragraphe 5, la Conférence des Parties a accueilli l'initiative du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) d'organiser un séminaire international d'experts sur les indicateurs propres aux communautés autochtones et locales et la Convention sur la diversité biologique, en vue de soutenir les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes, le Plan stratégique de la Convention, l'objectif 2010 et les Objectifs du millénaire pour le développement et, au paragraphe 4, elle a invité le Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes à élaborer plus avant un nombre limité d'indicateurs utiles et pratiques pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention et de l'objectif 2010 relatif à la biodiversité.

* UNEP/CDB/WG8J/5/1

Pour limiter l'impact environnemental des activités du Secrétariat et contribuer à l'initiative du Secrétaire général pour un bilan carbone neutre, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Cette initiative a reçu le soutien financier de l'Agencia Española de Cooperación Internacional (AECI) du gouvernement espagnol, du ministère des Affaires étrangères de la Norvège et du programme international sur la diversité biologique de la Suède (Swedbio). Le Groupe de travail est invité à étudier le rapport joint et les recommandations qu'il contient qui ont été préparés par le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international autochtone sur la biodiversité. Le rapport a été édité, reformaté et les quelques ajouts/corrections nécessaires ont été effectués par le Secrétariat.

RAPPORT DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL D'EXPERTS SUR LES INDICATEURS PROPRES AUX PEUPLES AUTOCHTONES, LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

SECTION I

INTRODUCTION

A. *Cadre général*

1. Lors de sa sixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté un Plan stratégique et l'objectif 2010 pour freiner efficacement la perte de diversité biologique. Lors de sa septième réunion, elle a adopté dans sa décision VII/30 un cadre de travail pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010 couvrant sept domaines, cibles, objectifs et l'identification d'indicateurs prévisionnels notamment des indicateurs en vue d'un essai immédiat et des indicateurs de développement possibles.

2. L'un des domaines d'intérêt vise à « protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. » L'objectif 9 de l'objectif 2010 vise à « préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales » avec deux buts et les indicateurs utiles qui devront être élaborés par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes (GT8J).

- Objectif 9. 1 « Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles » ; et
- Objectif 9.2 « Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits au partage des avantages. »

3. En ce qui concerne les connaissances traditionnelles, un indicateur sur l'état et les tendances de la diversité linguistique et des locuteurs de langues autochtones fait partie des indicateurs qui doivent être testés immédiatement. Au paragraphe 7 de la décision VII/30, la Conférence des Parties a demandé au GT8J d'explorer le besoin et les éventuelles options d'indicateurs pour la protection des innovations, de la connaissance et des pratiques des communautés autochtones et locales et de rendre compte des résultats à la huitième Conférence des Parties.

4. Rappelant la décision VII/30, d'autres réunions de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) et le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention ont aussi recommandé à la Conférence des Parties lors de sa huitième réunion que le Groupe de travail sur l'article 8(j) soit invité à concevoir des indicateurs sur l'utilisation coutumière des ressources biologiques (Article 10(c)), et la participation réelle des populations autochtones et des communautés locales dans les processus de la Convention à tous les niveaux (Objectif 4.3 du Plan stratégique).

5. Au cours de la quatrième réunion du Groupe de travail, tenue en janvier 2006 à Grenade, Espagne, les organisations des populations autochtones ont formé le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) pour rapidement identifier et tester les indicateurs nécessaires pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique et son cadre de travail pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010. Le groupe de travail sur les indicateurs du FIAB a proposé de réunir un séminaire international d'experts pour étudier de façon holistique et intégrée, l'élaboration d'un nombre limité d'indicateurs utiles dans les domaines thématiques identifiés :

- Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles ;
- Usage coutumier durable des ressources biologiques (Article 10(c)) ;
- Préservation des biens et services fournis par la biodiversité en faveur du bien-être humain (biodiversité et les Objectifs du millénaire pour le développement) ;
- Participation des communautés autochtones et locales à l'application réelle de la Convention aux niveaux national, régional et international.

6. La décision VIII/5 G adoptée par la Conférence des Parties lors de sa huitième réunion, a reconnu qu'un mécanisme technique plus structuré est nécessaire pour guider les travaux sur l'élaboration plus poussée d'un nombre limité d'indicateurs utiles et pratiques pour évaluer l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010 relatif à la diversité biologique. La décision VIII/5 G a également accueilli l'initiative du Groupe de travail sur les indicateurs du FIAB qui cherche à organiser un séminaire international d'experts à cette fin.

7. Conformément à ces décisions, le Groupe de travail sur les indicateurs du FIAB a réuni plusieurs ateliers régionaux et thématiques préparatoires et un séminaire international d'experts sur les Indicateurs propres aux peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'Agencia Española de Cooperación Internacional (AEKI) du gouvernement espagnol, le ministère des Affaires étrangères de Norvège et le Programme international sur la biodiversité de la Suède (SwedBio) ont financé cette initiative.

8. Le séminaire international s'est tenu à Banaue, province d'Ifugao, Philippines, du 5 au 9 mars 2007, sous l'égide du gouvernement des Philippines et du gouvernement local de la municipalité de Banaue. Il a été organisé par le FIAB et la Fondation Tebtebba en collaboration avec le Secrétariat de la Convention et le soutien du Protected Areas and Wildlife Bureau du ministère de l'environnement et des ressources naturelles (PAWB-DENR) des Philippines, l'AEKI, le ministère des étrangères de Norvège et SwedBio.

B. Participation

9. Les participants étaient issus soit de communautés autochtones de toutes les régions géographiques, soit d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales. Tous ont été choisis en raison de leur engagement dans l'élaboration d'indicateurs et de leur compétence en matière d'usage coutumier durable des ressources biologiques, de sécurité alimentaire, de connaissances traditionnelles, d'indicateurs et de statistiques et d'autres sujets relatifs à la Convention et aux Objectifs du millénaire pour le développement.

10. Les participants autochtones venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, République démocratique du Congo, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Indonésie, Kenya, Malaisie, Mali, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle Zélande, Panama, Philippines, Porto Rico, Fédération de Russie, Samoa, îles Salomon, Tanzanie, Thaïlande et VietNam.

11. Les représentants des agences suivantes des Nations Unies ont participé au séminaire : Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII).

12. De plus, des représentants d'organisations autochtones, des instituts universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG) ont participé au séminaire. L'Association des chefs de villages indigènes au Surinam était représentée par une ONG participante. Ont aussi participé les représentants des instituts universitaires suivants : Institute of Bangladesh Studies de l'Université de Rajshahi (Bangladesh) ; le Center for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment (CINE) de l'Université McGill (Canada) ; Bataan Center for Innovative Science and Technology, de l'Université Benguet State, l'Université de Philippines-Baguio et l'Université du Philippines Marine Science Institute (Philippines). Les ONG représentées étaient l'Evangelischer Entwicklungsdienst eV – Task Force for Indigenous Peoples (Allemagne/Philippines) ; l'Institute for Human Development (Inde) ; le Mangyan Mission et le Centre de recherche et développement de Montañosa (Philippines) ; le Centre néerlandais pour les peuples autochtones (Pays-Bas) ; et le Forest Peoples Programme (R.-U.).

13. Les représentants des gouvernements finançant le séminaire (Norvège, Philippines, Espagne et Suède) étaient présents ainsi que les experts des gouvernements d'Argentine, Équateur, Malaisie et Thaïlande, et les représentants des gouvernements locaux hôtes du séminaire (Gouvernement de la province d'Ifugao et conseils municipaux de Banaue, Hingyon et Hungduan).

POINT 1. OUVERTURE DU SÉMINAIRE

14. Le rituel d'ouverture a été effectué par Apo Kitalad, ancien initié du peuple Ifugao, qui a chanté le *gopah*, pour accueillir les participants et l'*ufu-ub chi chanum*, priant pour que la nourriture et les boissons leurs soient agréables et bonnes pendant leur séjour.

15. M. Glen Prudenciano, gouverneur de la province d'Ifugao, a accueilli les participants et leur a parlé de l'histoire de la région de la Cordillera, dont Ifugao fait partie. Il a raconté le combat des populations de cette région pour revendiquer leurs droits sur leurs terres ancestrales et leur aspiration à l'autonomie. Il a également parlé de leurs connaissances sur leur écosystème et les rizières en terrasse, classées au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

16. M. Jerry Dalipog, maire de Banaue, a accueilli les invités et les participants et leur a exprimé son intérêt pour les buts du séminaire qui, selon lui, devrait permettre à la population locale de prendre conscience des évolutions internationales concernant les droits des peuples autochtones. Il a aussi décrit aux participants la géographie et le climat de Banaue et ses sites remarquables.

17. Dr Manuel Bravo, assistant du directeur de DENR-PAWB, a parlé au nom du gouvernement des Philippines, en tant que co-hôte du séminaire. Il a exhorté les participants à travailler ensemble en faveur de la préservation de la vie. Il leur a souhaité la bienvenue aux Philippines, leur a souhaité un agréable séjour et un séminaire fructueux.

18. M. Ståle Torstein Risa, ambassadeur de Norvège, a fait remarquer que les organisateurs avaient trouvé un lieu très approprié pour ce séminaire, parmi les rizières en terrasse d'Ifugao et il a comparé la perte de la diversité observée par le peuple d'Ifugao à l'expérience des Saami en Norvège. Il a expliqué que la Norvège soutenait ce séminaire en raison de son importante contribution à la question des connaissances traditionnelles et des peuples autochtones, qui font partie des priorités de la Convention.

19. M. Jesus Molina, coordinateur général de l'AECI-Bureau des Philippines, a déclaré que l'Espagne a adopté une Stratégie de coopération avec les peuples autochtones en 2006 et qu'elle co-finance la

/...

Déclaration des droits des peuples autochtones. L'Espagne a aussi adopté la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, qui devra être mise en pratique par le gouvernement espagnol.

20. Mme Maria Berlekom, directrice du programme de SwedBio, a évoqué les similitudes entre les indicateurs et les discours de bienvenue : chacun d'eux a donné la possibilité de communiquer des messages importants qui peuvent entraîner des changements politiques, tout en devant rester utiles, cohérents et brefs.

21. M. John Scott, responsable du programme pour l'Article 8(j) et des dispositions connexes au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, s'est exprimé au nom du Dr Ahmed Djoghlaf, Secrétaire exécutif de la Convention. Après avoir remercié les co-organisateurs et les donateurs, le Dr Djoghlaf, dans son message, a souligné le besoin de protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et d'élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès dans ce domaine. Il a aussi montré les avantages mutuels pour la Convention et les OMD et la nécessité de mieux parler de l'importance de la diversité biologique pour les OMD.

22. Mme Victoria Tauli-Corpuz, présidente de l'UNPFII, a souligné l'importance de la collecte et de la désagrégation des données pour montrer à la communauté mondiale la réalité des peuples autochtones.

23. Mme Joji Cariño, coordinatrice du Groupe de travail sur les indicateurs du FIAB, a remercié les services du gouvernement local qui héberge la conférence et les organismes qui financent la réunion. Elle a mentionné l'aide apportée par de nombreux gouvernements à la CdP8 pour l'élaboration d'indicateurs propres aux peuples autochtones à la Convention sur la diversité biologique.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1 Présentation des participants

24. Mme Yolanda Teran, membre du Comité de coordination du groupe de travail sur les indicateurs du FIAB a demandé aux participants de se présenter individuellement.

2.2 Présentation du programme

25. L'équipe de la Fondation Tebtebba a présenté le programme du séminaire et a détaillé les dispositions concernant la sécurité, l'accès Internet, les zones d'exposition et autres.

2.3 Préparation de la visite des communautés

26. M. Robert Pangod du MRDC a informé les participants des plans, procédures et moyens de transport lors de la visite des communautés prévue le deuxième jour du séminaire.

2.4 Programme culturel

27. Dans la soirée, après la session de travail, les participants ont pu assister à un spectacle traditionnel présenté par des membres des communautés locales d'Ifugao.

POINT 3. VISITE DE COMMUNAUTÉS

28. Les participants ont été répartis en deux groupes pour visiter chacun une communauté rurale d'Ifugao. Il s'agissait des villages de Hingyon et Hungduan et les participants en ont profité pour échanger directement avec les membres de chaque communauté sur des questions sociales, économiques et environnementales à l'échelle locale. Ces échanges ont eu lieu en petits groupes pour faciliter la participation. À Hungduan, les participants du séminaire ont assisté au *dang-a*, c'est-à-dire un travail

/...

coopératif communautaire qui consiste à transférer un bien meuble d'un endroit à un autre. Il s'agissait ici de maisons traditionnelles. À Hingyon, les membres de la communauté ont insisté sur la menace que fait peser sur leur sécurité alimentaire et leur agriculture traditionnelle une espèce exotique envahissante de vers de terre géants dont les galeries dégradent les rizières en terrasse. Ces visites ont fourni aux participants des exemples clairs et directs des questions à traiter pendant le séminaire.

POINT 4. PRÉSENTATION DES QUESTIONS

4.1 *Présentations d'introduction*

29. Après une prière d'ouverture de Datu Victorino Saway (Philippines), Mme Myrle Traverse, modératrice de la session plénière, a rappelé les objectifs du séminaire :

- Identification d'un nombre limité d'indicateurs utiles concernant les peuples autochtones et la Convention sur la diversité biologique ;
- Collecte des informations sur le thème du séminaire et travail en réseau avec les spécialistes ;
- Mise en valeur de la contribution des peuples autochtones en complément des indicateurs mondiaux.

30. M. John Scott, responsable du programme sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a introduit le contexte du séminaire par rapport à la Convention. Il a expliqué les objectifs et le travail de la Convention, en insistant sur son programme de travail sur l'Article 8(j) de la Convention, qui demande aux Parties de préserver les connaissances traditionnelles et de promouvoir largement leur application. Il est repris dans l'Objectif 2010 et dans son cadre de surveillance à l'Objectif 9 : « Protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. » Le séminaire devrait largement contribuer au programme de travail sur l'Article 8(j) en élaborant des indicateurs pour en mesurer les progrès. La présentation s'est conclue par une description des mécanismes de participation des communautés autochtones et locales au travail de la Convention.

31. Mme Joji Cariño, coordinatrice du Groupe de travail sur les indicateurs du FIAB, a décrit le réseau mondial des peuples autochtones travaillant sur les indicateurs et les activités du FIAB qui collabore avec plusieurs autres procédures d'indicateurs. Il participe notamment à la conception d'indicateurs sur le bien-être des peuples autochtones mis en place par l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones, ainsi que les procédures mises en place par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, le Conseil international des traités indiens (IITC) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (qui s'occupe des indicateurs culturels de la sécurité alimentaire) et l'initiative pour des indicateurs sociaux pour l'Arctique. Le FIAB a aussi profité d'autres procédures mondiales de conception et d'utilisation des indicateurs, notamment l'approche basée sur les droits humains adoptée par le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits à la santé, les indicateurs de pauvreté humaine conçus pour les OMD et la dimension sociale et culturelle de la protection de la diversité biologique prônée par la Convention.

32. La présentation s'est terminée par un résumé des principaux thèmes et sujets identifiés par les ateliers régionaux et thématiques organisés par le FIAB et les autres organes pour étudier les indicateurs concernant la Convention sur la diversité biologique et les OMD :

- Sécurité des droits sur les territoires, terres et ressources naturelles ;
- Intégrité de l'héritage culturel autochtone ;
- Dimension générique ;
- Respect de l'identité et non discrimination ;
- Contrôle de la destinée ;

- Éducation culturellement appropriée ;
- Santé ;
- Participation entière, informée et réelle ;
- Accès aux infrastructures et aux services de base ;
- Étendue des menaces extérieures ;
- Bien-être matériel ;
- Modèles démographiques des peuples autochtones.

4.2 *Rapports des ateliers régionaux et thématiques*

33. M. Adrian Bannie Lasimbang du groupe Partners of Community Organisations (PACOS), Malaisie a rendu compte de l'atelier régional asiatique sur les indicateurs organisé par le FIAB et tenu dans la ville de Calapan, Mindoro, Philippines, du 7 au 10 novembre 2006. Des représentants de peuples autochtones de 10 pays d'Asie ont participé à l'atelier ainsi que des experts techniques. L'atelier a commencé par la visite de communautés, suivie par des présentations sur le travail de conception d'indicateurs en général, la situation par pays et l'expérience des Philippines et de l'Inde en matière d'indicateurs. Les participants étaient répartis en groupes régionaux (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, région du Mékong et Philippines) pour identifier les principales préoccupations des peuples autochtones et pour élaborer les indicateurs correspondants, qui ont ensuite été classés en deux catégories : celle concernant la Convention et celles concernant les OMD.

34. L'atelier régional asiatique a recommandé que des études pilotes soient effectuées pour réunir des données statistiques propres aux peuples autochtones. Il a aussi signalé le besoin de directives pour garantir l'utilisation d'instruments d'enquête qui soient respectueux des cultures, objectifs et neutres et a proposé la création d'un indice du bien-être des peuples autochtones.

35. Dr Naomi Kipuri de l'Institut des terres arides, Kenya, a rendu compte de l'atelier sur les indicateurs pour la région Afrique organisé par le FIAB et l'Institut des terres arides tenu à Nairobi, Kenya du 26 au 28 novembre 2006. Les participants venaient des cinq régions du continent (Afrique de l'Ouest, de l'Est, australe, centrale et Corne). Ils représentaient des communautés de pasteurs et de chasseurs-cueilleurs. Avant de concevoir leurs indicateurs, ils se sont d'abord mis d'accord sur une série de sujets clés, puis ont élaboré les buts correspondants avant de réfléchir à des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. Les sujets abordaient six thèmes : socioculturel, éducation, culture, politique/législation, économie et environnement.

36. L'atelier de la région Afrique a recommandé que toutes les agences concernées de l'ONU utilisent les indicateurs et qu'elles reconnaissent et incluent les représentants des peuples autochtones dans leur travail de surveillance. Il a demandé un forum de suivi sur les indicateurs africains des peuples autochtones qui devrait avoir lieu en novembre 2008.

37. Mme Yolanda Teran d'Andes Chincasuyo, Équateur, a rendu compte de deux ateliers sur les indicateurs en Bolivie (l'un dans les Hautes Terres, l'autre dans les Basses Terres) et d'un atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenu à Quito, Équateur, du 11 au 13 décembre 2006. Les participants des ateliers en Bolivie venaient des communautés de base.

38. L'atelier régional a en partie pris la forme d'un forum électronique de trois semaines réunissant 200 personnes. L'atelier a réuni 48 experts autochtones ou non d'Amérique latine ou des Caraïbes et 4 d'Amérique du Nord. Après avoir discuté des connaissances traditionnelles et de l'utilisation des indicateurs, trois groupes de travail ont été formés. Chaque groupe a étudié une série de thèmes : (1) terres, territoires et sites sacrés, (2) éducation, communication, langue et culture et (3) santé et médecine traditionnelle. Ils ont élaboré des indicateurs concernant la structure, la procédure et les résultats.

/...

39. En plus de la conception de ces indicateurs, l'atelier régional a recommandé la création et l'adoption d'un protocole pour protéger les informations provenant des peuples autochtones. Il a aussi demandé un atelier de suivi sur les indicateurs pour la culture et la communication.

40. Mme Gunn-Britt Retter du Conseil des Saami, Norvège, a rendu compte du travail sur les indicateurs effectué sous les auspices du Conseil arctique, un forum de haut niveau réunissant huit pays situés en partie en Arctique.¹ Sa présentation a porté sur l'Enquête sur les conditions de vie dans l'Arctique (SLICA), le Rapport sur le développement humain en Arctique (RDHA) et l'initiative pour des indicateurs sociaux pour l'Arctique. Ces trois initiatives font participer les populations autochtones par le biais de six organisations de peuples autochtones, membres permanents du Conseil arctique. Même si ces initiatives étudient surtout les conditions de vie et le bien-être plutôt que la diversité biologique, les activités du Conseil arctique et de la Convention se complètent et contribuent à l'élaboration générale d'indicateurs propres aux populations autochtones.

41. Le RDHA a identifié trois grandes tendances dans la région : (1) contrôle de la destinée ou la capacité de choisir son propre avenir (2) l'intégrité culturelle ou appartenance à une culture locale viable et (3) contact avec la nature. Les chercheurs impliqués dans le rapport ont lancé l'initiative pour des indicateurs sociaux pour Arctique pour « concevoir une série limitée d'indicateurs qui reflètent les principaux aspects du développement humain en Arctique. » Il étudie six domaines : les trois tendances identifiées par le RDHA et les trois utilisés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour élaborer son indicateur du développement humain (éducation, démographie et santé, bien-être matériel).

42. M. Vladimir Bocharnikov de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON), a rendu compte du travail sur les indicateurs de la Fédération de Russie. Même si aucun atelier régional sur les indicateurs ne s'est tenu en Russie, RAIPON collecte des données depuis déjà quatre ou cinq ans. Dans ce cadre, l'organisation collabore avec l'Alliance internationale des peuples autochtones tribaux des forêts tropicales (IAITPTF) dans le Réseau de peuples autochtones pour le changement (IPNC). Le rôle de RAIPON est d'informer les populations autochtones sur les activités de la Convention sur la diversité biologique. Le site Internet de l'IPNC donne des informations sur cette activité.

43. Le RAIPON a effectué une grande étude dans le nord de la Russie. RAIPON a conçu ses indicateurs grâce aux résultats propres aux autochtones d'un recensement national en 2002. Ce travail s'est axé sur deux domaines principaux : les connaissances traditionnelles et le rôle des populations autochtones dans l'écosystème. RAIPON utilise des cartes pour rendre ses données plus compréhensibles. De nombreux projets pilotes sur les indicateurs dans le nord de la Russie sont possibles.

44. M. Les Malezer de la Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA), Australie, a rendu compte des principaux sujets concernant les peuples autochtones et le travail effectué pour concevoir des indicateurs dans la région du Pacifique. Un atelier régional sur les indicateurs devait se tenir la semaine suivant le séminaire d'experts. Le Pacifique est une région riche en diversité culturelle et biologique. La population est répartie dans de petites îles et dépend en grande partie de l'environnement marin et donc, ce n'est pas seulement de la terre mais aussi des eaux que dépend la durabilité des moyens de subsistance. Le Pacifique a aussi une grande influence sur le climat d'une vaste partie du monde. Cependant, les informations concernant la biodiversité et le changement climatique ne parviennent pas jusqu'aux communautés de la région.

45. M. Maurizio Farhan Ferrari du Forest Peoples Programme, Mme Caroline De Jong au nom de l'Association des chefs de villages indigènes du Surinam et M. Dewan Muhammad Humayun Kabir de l'Institute of Bangladesh Studies ont rendu compte de l'atelier thématique sur l'usage coutumier des

¹ Canada, Danemark (Groenland, Îles Féroé), Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède, USA.

ressources biologiques (Article 10 (c) de la Convention sur la diversité biologique). L'atelier s'est tenu au R.-U. du 19 au 21 septembre 2006, avec la participation de représentants d'autochtones et d'experts (Guyane, Suriname, Thaïlande, Venezuela, Australie, Philippines et Russie), et des représentants d'ONG (Bangladesh, Cameroun, Pays-Bas et Royaume-Uni), un représentant du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et deux représentants d'agences donatrices.

46. Une série d'études de cas sur la mise en application de l'article 10(c) dans les communautés autochtones de six pays (Bangladesh, Cameroun, Guyane, Surinam, Thaïlande et Venezuela) et une présentation de la Fédération de Russie ont servi de base de discussion sur les indicateurs de l'Article 10(c). Elle permis de synthétiser les principales préoccupations. Après des présentations sur le cadre de surveillance de la Convention, des peuples autochtones et des OMD et du Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité 2010, les participants ont discuté sur la nature et la conception des indicateurs. Ils se sont enfin répartis en groupes de travail plus restreints pour élaborer des indicateurs et les relier à l'ensemble des objectifs, buts et indicateurs de la Convention.

47. Les participants ont noté que les études de cas de l'Article 10 (c) illustraient bien d'autres thèmes que l'utilisation durable et de ce fait, les indicateurs qu'ils ont proposés concernent plus d'un objectif de la Convention et vont au-delà. En plus du But 4 de l'Objectif 2010 Target (favoriser l'usage et la consommation durables), ils ont aussi travaillé sur des objectifs liés à la conservation de la biodiversité des écosystèmes, des habitats et des biomes (But 1), les menaces sur la biodiversité (Buts 5, 6 et 7), la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services et à garantir des moyens de subsistance (But 8) et la participation (But 4 du plan stratégique). Ces indicateurs devraient contribuer à la conception d'un ensemble plus vaste d'indicateurs concernant les peuples autochtones.

48. Mme Andrea Carmen de l'IITC a rendu compte des Deuxièmes Consultations mondiales sur le droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire pour les peuples autochtones. La présentation a commencé par un chant de la nation Lakota : « Créeur, nous voulons vivre. Aide-nous, notre peuple veut vivre. La terre veut vivre. » Quand les populations autochtones parlent d'indicateurs, de recommandations et de droits, ils parlent de la vie de leurs semblables, des droits de la Terre Mère, des droits du monde naturel, des droits des générations futures et de la santé de leurs communautés. Pour les populations autochtones, la souveraineté alimentaire est plus importante que la simple sécurité alimentaire. L'alimentation traditionnelle a une importance culturelle et spirituelle.

49. La Déclaration d'Atitlan en avril 2002 donne la définition, les critères et les thèmes concernant la sécurité alimentaire pour les peuples autochtones et leurs entraves. Lors des Deuxièmes Consultations mondiales sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire pour les populations autochtones à Bilwi, Puerto Cabezas, Région Autónoma del Atlántico Norte, Nicaragua du 7 au 9 septembre 2006, une série d'indicateurs culturels de sécurité alimentaire ont été finalisés. Ils concernaient huit préoccupations générales ainsi que la résilience, l'adaptation au changement et la transmission des connaissances traditionnelles.

4.3 *Rapports des experts*

50. Dr Lourdes Cruz du Bataan Center for Innovative Science and Technology et l'Université du Philippines Marine Science Institute, Université des Philippines, Diliman, a parlé d'une tentative pour élaborer des indicateurs de développement socioculturel pour les Aytas à Morong, Bataan, Philippines. Le besoin d'indicateurs s'est fait sentir quand la communauté Atya à Morong s'est inquiétée d'un projet de développement qui aurait pu menacer leur intégrité culturelle. Comme les indices de développement habituels ne disposent pas d'indicateurs culturels, et que les indicateurs économiques classiques ne s'appliquent pas à l'économie non monétaire, un indicateur local a dû être conçu.

51. Dr Harriet Kuhnlein du Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones (CINE), Montréal, a décrit la recherche du centre sur la diversité alimentaire parmi les populations autochtones. Le CINE mène douze études de cas internationales avec les communautés locales autochtones dans douze régions du monde pour prouver aux responsables politiques que les ressources alimentaires locales protègent la santé. En réunissant la documentation sur la nourriture traditionnelle, sa teneur en nutriments et son utilisation, les études de cas ont montré la grande diversité des systèmes alimentaires locaux, la qualité et le coût de l'alimentation traditionnelle par rapport à celle importée. Des entretiens avec des membres des communautés ont montré l'importance culturelle de l'alimentation traditionnelle pour le bien-être général.

52. Dr. Harishwar Dayal de l'Institut de développement humain, Inde, a montré comment des statistiques officielles pouvaient mettre en évidence les discriminations subies par les peuples autochtones. Avec d'autres chercheurs de l'Institut, le Dr Dayal a analysé des données sur les castes et tribus répertoriées à partir d'études et de recensements officiels. Ils en ont conclu que si le système de caste permettait une discrimination de la caste la plus pauvre – les *Dalits* – le niveau de pauvreté au sein des tribus répertoriées est plus important, malgré les droits constitutionnels spéciaux dont ils jouissent. Ils ont aussi montré que si la pauvreté avait baissé au sein de la population en général entre 1993-1994 et 1999-2000, le niveau de pauvreté au sein des peuples autochtones avait peu évolué.

53. M. Bernabe Almirol de la Fondation Tebtebba, Philippines, a rendu compte d'un projet pilote sur la désagrégation des données propres aux peuples autochtones à Nueva Vizcaya, Philippines. Le projet réunissait des données sur les conditions socio-économiques, l'intégrité culturelle et la participation politique à partir des données administratives au niveau du village et des enquêtes avec les principaux informateurs. Il a également été riche en enseignements sur la collecte des données pour les communautés autochtones. D'abord, on a trouvé que les données administratives au niveau du village, telles que la liste des ménages, sont une source d'information fiable en complément d'un recensement officiel, malgré les différences qui peuvent exister dans les systèmes de collecte des données. Ensuite, l'identité ethnique est un sujet sensible qui demande beaucoup de réflexion lors de la conception des questionnaires.

54. Mme Yolanda Teran a décrit un projet visant à faire revivre les valeurs culturelles de la ville de Canton Cotacachi en Équateur, avec 200 écoliers autochtones ou non. Les institutions nationales et provinciales, ainsi que les professeurs, les parents, les chefs spirituels et les anciens du village ont également participé. On a enseigné aux enfants les méthodes agricoles ancestrales, les aliments et la spiritualité traditionnelles, en mettant l'accent sur la dimension écologique. On a aussi fait revivre et adapté la cérémonie du soleil ou Inti Raymi. Cette fête qui remonte à plus de 500 ans, inclut une bataille rituelle, mais elle a été adaptée aux enfants qui, à la fin, se serrent la main plutôt que de se battre.

55. M. Jay Lambert de l'Assemblée des Premières Nations (AFN), Canada, a décrit une approche des Premières Nations à la conception des indicateurs de santé. L'AFN a commencé ce travail pour évaluer les progrès d'un plan de dix ans pour « réduire l'écart » de qualité de vie entre les Premières Nations et les autres Canadiens. Quelques principes ont régi l'élaboration de cet indicateur de santé : il étudierait les Premières Nations ; il serait basé sur le concept d'obligation mutuelle de rendre compte ; il serait un outil pratique utilisé pour la planification communautaire et aussi pour rendre compte aux gouvernements fédéral, provincial et territorial ; et il permettrait une comparaison avec les données canadiennes. Les indicateurs de santé de l'AFN concernaient quatre domaines : santé individuelle, environnementale, communautaire et socioculturelle.

POINT 5. DISCUSSION DES INDICATEURS

5.1 Présentation des résumés des ateliers thématiques et régionaux

56. Après une prière d'ouverture dite par Mme Liselote (Naniki) Reyes Ocasio (Porto Rico), coordinatrice du Groupe de travail sur les indicateurs du FIAB, Mme Joji Cariño, a présenté le rapport du Comité international de coordination du groupe de travail. Le comité a réussi à obtenir des fonds pour le séminaire d'experts et a mis en place un Groupe de travail technique pour réunir et synthétiser le résultat des ateliers régionaux et thématiques sur les indicateurs. Grâce aux rapports de ces ateliers, le Groupe de travail technique a identifié les douze thèmes et sujets principaux qui préoccupent les peuples autochtones et a dressé une liste des questions secondaires et des indicateurs identifiés dans les ateliers régionaux et thématiques. Ils constituent la base d'une série d'indicateurs concernant les peuples autochtones, incluant, sans y être limitée, les préoccupations de la Convention sur la biodiversité et des OMD. À partir de cette liste, le Groupe de travail technique a choisi des indicateurs concernant la Convention et les a organisés selon le cadre de surveillance des buts, objectifs et indicateurs de la Convention. Il s'agit du principal document de travail du séminaire.

57. Les membres du groupe de travail technique ont ensuite présenté cette première liste d'indicateurs liés aux buts et objectifs du cadre de surveillance de la Convention. Ces indicateurs concernent :

- But 4 du Plan stratégique : participation entière et réelle des communautés autochtones et locales dans les processus de la Convention ;
- But 9 de l'objectif 2010 pour la biodiversité : protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et autres buts de l'objectif 2010 propres aux peuples autochtones ;
- Buts 1 et 3 : protection des éléments de la diversité ;
- But 4 : utilisation durable et consommation rationnelle ;
- Buts 5, 6 et 7 : traiter les menaces qui pèsent sur la biodiversité ;
- But 8 : préserver les avantages issus de la biodiversité pour le bien-être de l'être humain ;
- But 10 : veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- But 11 : veiller à la disponibilité des ressources adéquates pour réaliser les buts de la Convention.

5.2 Choix et amélioration des indicateurs

58. En travaillant en petits groupes, les participants ont utilisé les principes recommandés par l'OSASTT pour choisir, modifier et améliorer les indicateurs prévus par le groupe de travail technique. Chaque groupe devait travailler sur tous les indicateurs. Cependant, pour que tous les domaines concernant l'Objectif 2010 soient étudiés par au moins un groupe dans le temps imparti, chaque groupe a commencé par un domaine différent. Les domaines concernaient la protection des éléments de la biodiversité (buts 1 à 3) ; l'utilisation durable (but 4) ; les menaces pesant sur la biodiversité (buts 5 à 7) ; maintien des biens et services issus de la diversité en faveur du bien-être humain (but 8) ; et la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles (but 9).

5.3 Choix des indicateurs prioritaires

59. Après une prière d'ouverture dite par M. Benedict Nangoro (Tanzanie), les différents groupes ont présenté une série corrigée d'indicateurs pour chaque domaine. Les participants autochtones se sont ensuite réunis en groupes régionaux pour classer les indicateurs proposés par ordre de priorité, commenter les indicateurs choisis et les procédures du séminaire et améliorer les indicateurs pour permettre une participation entière et réelle des peuples autochtones au travail de la Convention. Étant donné la participation relativement élevée des Philippines, ils se sont réunis dans un groupe de travail séparé. Les participants non autochtones réunis dans un groupe de travail ont discuté de la pertinence des indicateurs améliorés pour les OMD.

Pacifique

60. Les membres du groupe ont choisi trois indicateurs prioritaires et proposé un indicateur pour la participation des peuples autochtones dans la procédure de la Convention, comme prévu par le But 4 du Plan stratégique. Ils ont aussi demandé que la composition du groupe de travail technique soit plus représentative et équilibrée.

Arctique, Russie et Amérique du Nord

61. Les membres du groupe ont choisi quatre catégories prioritaires d'indicateurs, recommandé une étude de la législation nationale garantissant les droits et l'accès aux territoires et aussi des industries d'extraction. Ils ont proposé de nouvelles mesures pour concevoir des indicateurs propres aux peuples autochtones, notant en particulier le besoin de travailler encore sur les indicateurs pour les OMD.

Asie

62. Les membres du groupe ont amendé en détail les indicateurs et déterminé les priorités pour chaque cible du cadre de surveillance de la Convention en fonction de leur pertinence et de leur importance dans le contexte asiatique. Ils ont proposé que le Comité de coordination du Groupe de travail sur les indicateurs du FIAB poursuive le travail d'amélioration de ces indicateurs.

Amérique latine

63. Les membres du groupe ont fait quelques recommandations spécifiques concernant le rapport du séminaire, identifié trois priorités parmi les buts de la Convention et proposé des indicateurs supplémentaires sur la participation des communautés autochtones dans la procédure de la Convention. Lors de la discussion sur les prochaines étapes, ils ont estimé qu'il faudrait traiter non seulement des indicateurs mais aussi de tous les autres aspects de l'ordre du jour de la Convention lors de prochains ateliers régionaux.

Afrique

64. Les membres du groupe ont identifié un ou deux indicateurs prioritaires pour chaque but dans le cadre de la surveillance de la Convention en fonction de leur intérêt pour les peuples autochtones d'Afrique. Ils ont aussi discuté des prochaines étapes de la conception d'indicateurs propres aux populations autochtones, notant l'importance d'une large diffusion de l'information auprès des organisations autochtones, et par leur biais, aux communautés.

Philippines

65. Le groupe des Philippines a étudié les initiatives du PAWB-DENR, de la Commission nationale sur les peuples autochtones et du Bureau de coordination des statistiques nationales qui institutionnalisent l'utilisation d'indicateurs des organes du gouvernement. Ils ont aussi élaboré une série d'indicateurs pour mesurer la participation des peuples autochtones aux travaux de la Convention.

Groupe de travail sur les indicateurs proposés et les OMD

66. Les membres du groupe ont étudié comment les indicateurs proposés pouvaient être liés au cadre de travail des OMD. Ils ont proposé qu'une série d'indicateurs principaux relatifs aux populations autochtones soit élaborée et servir à d'autres procédures d'évaluation. Ils ont aussi recommandé une

désagrégation des données selon le sexe et l'ethnie dans le cadre des OMD. Les participants ont souligné l'importance d'indicateurs sur la protection des droits à la terre et aux ressources pour mesurer la pauvreté (OMD But 1) et l'importance des indicateurs sur la sécurité alimentaire pour mesurer les progrès contre la faim (OMD But 2).

POINT 6. ADOPTION D'INDICATEURS PREVISIONNELS

67. Il a été décidé que le comité de coordination du FIAB revoie les indicateurs proposés par les ateliers, en tenant compte des commentaires et des priorités exprimés par les groupes régionaux. Les indicateurs ainsi revus circuleront pour être commentés avant d'être soumis au Secrétariat de la Convention. Les indicateurs ainsi adoptés sont annexés au présent document.

68. Une révision du cadre de surveillance de la Convention a aussi été proposée pour après 2010. En particulier, les participants ont suggéré de remplacer la cible 1.1 (relative à la conservation des régions écologiques mondiales) et de revoir la Cible 1.2 pour renforcer la préservation des zones particulièrement importantes pour la diversité tant culturelle que biologique.

POINT 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

69. Les conclusions du séminaire concernent les indicateurs annexés au présent document. Un projet de recommandation qui pourrait être soumis à la considération de la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'Article 8(j) se trouve en Section II ci-dessous.

POINT 8. CLOTURE DU SEMINAIRE

70. Après la prière dite par Datu Victorino Saway, la réunion a été déclarée close à 18h le vendredi 9 mars 2007.

SECTION II

PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION D'UN NOMBRE LIMITÉ D'INDICATEURS UTILES ET PRATIQUES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES POUR L'EVALUATION DES PROGRÈS DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CONVENTION ET ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF 2010 RELATIF À LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes recommande que la Conférence des Parties lors de sa neuvième réunion :

Reconnaissant que l'état et les tendances de la diversité linguistique et le nombre de personnes parlant des langues autochtones est un indicateur utile pour conserver et utiliser les connaissances traditionnelles, s'il est utilisé avec d'autres indicateurs ;

1. *Note* l'importance d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour donner une idée générale de l'état et des tendances des connaissances traditionnelles et appréhender la réalité des communautés autochtones et locales dans le cadre du Plan stratégique et de l'Objectif 2010 relatif à la biodiversité ;

2. *Accueille* le travail effectué sous les auspices du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes, en particulier les ateliers régionaux et internationaux d'experts organisés par le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international autochtone sur la biodiversité pour identifier un nombre limité d'indicateurs utiles et pratiques sur l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et dans d'autres domaines pour évaluer les progrès du Plan stratégique de la Convention et l'Objectif 2010 relatif à la biodiversité ;

3. *Remercie chaleureusement* l'Agencia Española de Cooperación Internacional (AEKI) du gouvernement espagnol, le ministère des Affaires étrangères et le gouvernement de Norvège, ainsi que le Programme international pour la biodiversité de la Suède (Swedbio) pour leur généreuse contribution au financement de cette initiative ;

4. *Décide* d'adopter les indicateurs proposés, comme indiqué au tableau présenté en Annexe I, comme base de travail sur les indicateurs et pour compléter l'indicateur adopté², sur l'état et les tendances des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, de façon à évaluer les progrès vers l'Objectif 2010 sur la biodiversité et la mise en application du Plan stratégique ;

5. *Recommande* que le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties, gouvernements, agences internationales, représentants des communautés autochtones et locales et les parties concernées, notamment le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité 2010, poursuive l'élaboration des indicateurs proposés sur la base du tableau présenté à l'Annexe jointe, notamment par la tenue d'un atelier technique qui étudiera la disponibilité des données, méthodologies et organisations coordinatrices et qui rendra compte à la sixième réunion du groupe de travail sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes, pour que le Groupe de travail étudie et fasse ses recommandations pour l'adoption d'indicateurs appropriés lors de la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties au point de l'ordre du jour du Plan stratégique de la Convention et de l'Objectif 2010 sur la biodiversité ;

6. *Demande* au Secrétaire exécutif, sur la base des propositions soumises par les Parties, les gouvernements et les organisations et les communautés autochtones et locales concernées et des résultats de l'atelier technique proposé sur les données, les méthodologies et les organisations de coordination, de réunir et analyser les informations concernant les indicateurs proposés contenus à l'Annexe jointe, pour évaluer les progrès dans la mise en application du Plan stratégique de la Convention et l'Objectif 2010

² Sur l'état et les tendances de la diversité linguistique et du nombre de locuteurs de langues autochtones

relatif à la biodiversité et de faire un rapport au groupe de travail sur l'Article 8(j) et dispositions connexes lors de sa sixième réunion.

/...

Annexe

RÉSULTATS DU SEMINAIRE INTERNATIONAL D'EXPERTS SUR LES INDICATEURS PROPRES AUX PEUPLES AUTOCHTONES, LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB) ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

<i>Les communautés autochtones et locales participent effectivement au processus de la Convention (Plan stratégique)</i>	<i>Évaluation de la faisabilité d'ici 2010</i>
But 4 : L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de sa mise en œuvre	<i>D = Données disponibles, d = Données non disponibles ; M = Méthodologie existante ; m = Méthodologie inexistante ; C = Agence de coordination existante ; c = Agence de coordination inexistante</i>
Objectif 4.3 : Les communautés autochtones et locales participent effectivement à l'application et aux processus de la Convention aux niveaux national, régional et international	<p>INDICATEURS PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentants des communautés autochtones et locales participant aux réunions officielles de la Convention, désagrégés par région et par pays • Nombre de partenariats avec ou à l'initiative des communautés autochtones et locales dans la mise en œuvre des programmes de la Convention aux niveaux national, régional et international • Budget consacré à la participation effective des communautés autochtones et locales dans la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux <p>D (Base de données de la Convention) M (arithmétique de base) C (Secrétariat de la Convention)</p> <p>Prêt pour un essai immédiat</p> <p>D (avec CESP et les SPANB) m (partenariats de nature différente difficiles à réunir mais des données qualitatives sont disponibles dans les rapports nationaux et les rapports des communautés autochtones et locales) c</p> <p>d M (budget pour une participation effective = montant des fonds, rapports de réunion ; nombre de communautés autochtones et locales participant) c</p>

OBJECTIF FIXÉ À 2010 SUR LA BIODIVERSITÉ

Protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	Évaluation de la faisabilité d'ici 2010
<i>But 9 : Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales</i>	<p><i>D = Données disponibles, d = Données non disponibles</i> <i>M = Méthodologie existante ; m = Méthodologie inexistante ; C = Agence coordinatrice existante ; c = agence de coordination inexistante</i></p>
<p><i>Objectif 9.1 Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles</i></p>	<p>Indicateur déjà accepté</p> <ul style="list-style-type: none"> • État et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs de langues autochtones <p>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • État et tendances relatives à la pratique d'occupations traditionnelles • Nombre de gouvernements qui reconnaissent légalement les institutions, pratiques et droits coutumiers

/...

	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances démographiques 	<p>d (les résultats de recensement et les données statistiques doivent être désagrégées en fonction de l'ethnie) m (reconnaissance de l'identité distincte des populations autochtones, mortalité/fertilité, migration, suicides, avantages sociaux, désagrégés en fonction de l'âge et du sexe) c</p>
<i>Objectif 9.2 Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages</i>	INDICATEURS PROPOSÉS <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties dont la législation, les politiques et les mesures nationales de protection des connaissances traditionnelles, reconnaissant le droit à la terre et l'usage coutumier des ressources biologiques 	<p>d (compilation des lois et politiques nationales) m (démarcation, enregistrement, mécanismes de doléances, droits coutumiers aux ressources, revendications territoriales résolues, pourcentage de terres ancestrales avec un titre légal, pourcentage du couvert forestier total soumis à une gestion communautaire, zones protégées et consentement préalable libre et informé) c</p>
Protéger les éléments de la biodiversité		
<i>But 1. Maintenir la diversité des écosystèmes, habitats et biomes</i>		
<i>Objectif 1.1 : Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées</i>	INDICATEURS DÉJÀ ACCEPTÉS <ul style="list-style-type: none"> • Couvert forestier protégé • Tendances de l'étendue des biomes, écosystèmes et habitats choisis • Tendances relatives à l'abondance et la distribution des espèces choisies Indicateur supplémentaire proposé <ul style="list-style-type: none"> • Couvert des zones protégées et sites sacrés régis et gérés par les communautés autochtones et locales et/ou en partenariat avec les 	<p>d</p> <p>M</p> <p>C (WDPA du PNUE-WCMC)</p> <p>ÉLABORATION À</p>

	autorités compétentes en matière de zones protégées (et les ONG)	VENIR
--	---	--------------

<p>BUT 3. PRÉSERVER LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE</p> <p>Objectif 3.1 : La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvage à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée ; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées</p>	<p>INDICATEURS DÉJÀ ACCEPTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances relatives à la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poisson ayant une importance socio-économique • Biodiversité utilisée dans l'alimentation et la médecine (indicateur en cours d'élaboration) • Tendances relatives à l'abondance et la répartition des espèces choisies <p>INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques, lois, programmes et budgets en faveur des moyens de subsistance traditionnels qui améliorent la diversité de la faune et de la flore <p>Liens avec l'état et les tendances relatifs à la pratique d'occupations traditionnelles (Objectif 9.1)</p>
Promouvoir l'utilisation durable	
<i>But 4. Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle</i>	
<p>Objectif 4.1 : Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique</p>	<p>INDICATEURS DÉJÀ ACCEPTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles gérés de manière durable • <i>Proportion de produits dérivés de sources durables</i> (indicateur en cours d'élaboration) • Tendances relatives à l'abondance et la répartition des espèces choisies • Indice trophique marin

³ Chasse/safari, écotourisme, forêt, agriculture, aquaculture, piégeage, pêche.

	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts d'azote • Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques <p style="text-align: center;">INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombres de communautés autochtones et locales disposant de plans/stratégies d'utilisation de la terre et des ressources • Nombre de systèmes de certifications et de certificats délivrés avec le consentement préalable libre et informé des communautés autochtones et locales pour les biens et services issus de l'utilisation coutumière des ressources biologiques³ 	<p>d (études de l'utilisation des terres, cartes des ressources communautaires, Plans de développement durable du domaine ancestral, plan de vie, revendications territoriales, programmes de revitalisation de la diversité de la faune et de la flore)</p>
<p><i>Objectif 4.2 : La consommation non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite</i></p>	<p>Indicateur déjà accepté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte écologique et concepts connexes <p>INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études d'impact participatifs réalisés par l'industrie d'extraction et les principales évolutions⁴ avec les communautés autochtones et locales, appliquant les Lignes directrices Akwé:Kon ou des politiques similaires 	
<p><i>Objectif 4.3 : Aucune espèce de flore ou de faune sauvage n'est menacée par le commerce international</i></p>	<p>Indicateur déjà accepté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution du statut des espèces menacées <p>INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ</p>	

⁴ Agriculture, forêts, barrages, éoliennes.

	<ul style="list-style-type: none">Nombre de communautés autochtones et locales participant à l'élaboration et la mise en œuvre des lois et politiques nationales et internationales relatives au commerce de la faune et de la flore menacées	Élaboration à venir
--	--	----------------------------

<p><i>Traiter les menaces qui pèsent sur la biodiversité</i></p> <p><i>But 5. Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux</i></p>		
<p>Objectif 5.1 : <i>Ralentissement de l'appauprissement des habitats naturels</i></p>	<p>indicateurs déjà acceptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances relatives à l'étendue des biomes, écosystèmes et habitats choisis • Tendances relatives à l'abondance et la répartition des espèces choisies • Indice trophique marin <p>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS</p> <p>cf. premier indicateur proposé pour l'objectif 4.1⁵, l'indicateur proposé pour l'objectif 4.2⁶ et l'indicateur proposé pour l'objectif 9.2⁷</p>	
<p><i>But 6. Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes</i></p>		
<p>Objectif 6.1 : Les voies d'accès potentiel d'espèces envahissantes sont surveillées</p>	<p>Indicateur déjà accepté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances relatives aux espèces exotiques envahissantes <p>INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces endémiques perdues ou éteintes et des nouvelles espèces envahissantes empiétant sur la biodiversité, les écosystèmes et les territoires traditionnels (en raison du changement climatique) 	<p>d m c</p>
<p>But 7. Relever les défis issus de la diversité biologique des changements climatiques et de la</p>		

⁵ Nombre de communautés autochtones et locales disposant de plans/stratégies d'utilisation de la terre et des ressources

⁶ Nombre d'études d'impact participatifs réalisés par l'industrie d'extraction et principales évolutions avec les communautés autochtones et locales, appliquant les lignes directrices Akwé:Kon ou des politiques similaires

⁷ Nombre de parties dont la législation, les politiques et les mesures nationales de protection des connaissances traditionnelles, reconnaissent le droit à la terre et l'usage coutumier des ressources biologiques

pollution		
<i>Objectif 7.1 : Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques</i>	Indicateur déjà accepté <ul style="list-style-type: none"> • Connectivité/fragmentation des écosystèmes <p>INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats avec ou à l'initiative des communautés autochtones et locales pour limiter l'impact du changement climatique (stratégies d'adaptation) 	d m c
<i>Objectif 7.2 : Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique</i>	Indicateur déjà accepté <ul style="list-style-type: none"> • Dépôts d'azote • Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques <p>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau des polluants organiques persistant (POP) et autres contaminants dans l'alimentation traditionnelle (lait maternel, mammifères marins, autres) • Nombre de programmes d'épuration des territoires autochtones • Qualité de l'eau dans les territoires autochtones par rapport aux normes internationales (Organisation mondiale de la santé) 	d M C d M c d M c
Préserver les avantages issus de la diversité biologique et les utiliser pour le bien-être de l'être humain		
<i>But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance</i>		

<p>But 8.1. : Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services</p>	<p>Indicateurs déjà acceptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité utilisée dans l'alimentation et la médecine (indicateur en cours d'élaboration) • Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques • Indice trophique marin • Incidence des pertes d'écosystèmes dues à l'homme <p>INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • cf. indicateur proposé pour l'objectif 4.1⁸ 	
<p>Objectif 8.2 : Mettre un terme au déclin des ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé particulièrement celles des populations les plus pauvres</p>	<p>Indicateurs déjà acceptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé et bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services issus de l'écosystème local • Biodiversité utilisée dans l'alimentation et la médecine <p>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • État et tendances relatifs aux modes d'utilisation des terres dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales⁹ • Budgets en faveur des plans et stratégies des communautés autochtones locales pour la gestion des terres et des ressources, la sécurité alimentaire et la santé 	<p>Élaboration à venir</p>

⁸ Nombres de communautés autochtones et locales disposant de plans/stratégies d'utilisation de la terre et des ressources

⁹ Reconversion des terres, dégradation, changement de titre/reconnaissance légale, restitution, réhabilitation, territoires traditionnels, surface des zones reconnues légalement, zones actuellement occupées, zones communautaires préservées, et zones autochtones protégées.

Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques		
<i>But 10. : Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques</i>		
Objectif 10.1 : Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique et ses dispositions pertinentes	Indicateur proposé <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de parties dont la législation, les politiques et les mesures nationales en faveur du CPLI et du partage des avantages avec les communautés autochtones et locales</i> 	d (qualitatif : Mémorandums d'accords, avantages financiers, autres avantages, mécanismes de doléance, mécanismes de gestion)
<i>Veiller à la disponibilité de ressources adéquates</i>		
<i>But 11. Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention</i>		
Objectif 11.1 : Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la convention, conformément à l'Article 20	Indicateur déjà accepté <ul style="list-style-type: none"> • Aide publique au développement allouée en soutien à la Convention <p>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'APD pour les communautés autochtones et locales pour la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux 	d m c (voir aussi les indicateurs du Plan stratégique, Annexe 1)
Objectif 11.2 : La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de l'Article 20	INDICATEUR PROPOSÉ	d m c